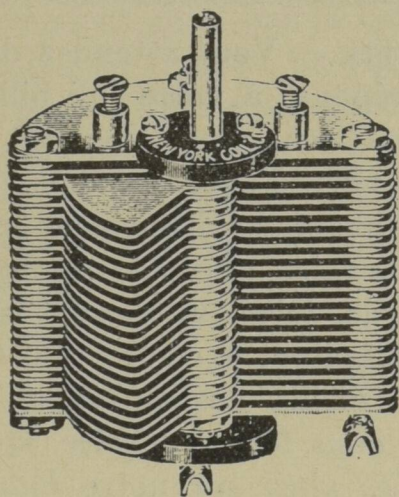


figure 4 est une bobine "nid d'abeilles" (honey comb), son enroulement particulier permet de loger une forte inductance sous peu d'espace. Les figures 5 et 6 représentent un variocoupleur et un variomètre, les deux inductances les plus utilisées dans la réception des ondes courtes.

La capacité est constituée par des condensateurs. Un condensateur c'est un appareil qui possède la propriété d'emmagasiner des charges électriques. Il consiste en deux conducteurs placés à proximité, mais séparés par un milieu isolant appelé : diélectrique. Afin d'augmenter la capacité d'un condensateur, on réunit plusieurs plaques métalliques en deux séries distinctes dont l'une est isolée de l'autre. Afin de rendre la capacité variable on dispose une série de telle façon qu'elle puisse pénétrer graduellement dans l'autre, ainsi que l'indique la vignette ci-dessous.



CONDENSATEUR VARIABLE

Le rôle du condensateur dans un circuit oscillant c'est de neutraliser l'opposition qu'offre toute bobine d'inductance à développer un courant au passage de lignes de forces électro-magnétiques, opposition que l'on désigne sous le nom de réactance. De plus le condensateur variable permet de varier le nombre de cycles auquel peut vibrer tout le circuit, par conséquent il joue le rôle principal dans la syntonisation.

L.-M. BOLDUC, ptre.

Le poète vagabond

C'était au mois de juin 1898.

Le poète Onésime Loye s'en allait sur les routes poudreuses du Berry, heureux de vivre, de contempler le ciel bleu et d'entendre le ga-

zouillement des oiseaux à l'ombre des vertes frondaisons.

Il s'en allait, portant allègrement sa misère, en enfilant des rimes. Sans souci du lendemain, il chantait en songeant que Dieu, qui donne la pâture aux petits oiseaux, ne doit pas laisser mourir de faim un pauvre amoureux de la Muse, et il tendit la main, un jour, pour avoir du pain. Mais un gendarme vint lui rappeler que "la mendicité est interdite sur le territoire du département de l'Indre", et Onésime Loye fut emprisonné.

Traduit devant le tribunal correctionnel de la Châtre, sous l'inculpation de vagabondage et de mendicité, le pauvre poète présenta lui-même sa défense en vers, dans une forme si originale qu'elle mérite d'être rapportée.

— Votre nom ? lui demanda le président.

— Onésime Loye, c'est ainsi qu'on me nomme.

— Votre âge ?

— Voilà bien cinquante ans que je suis honnête
[homme.]

— Votre domicile.

— La terre est mon seul lit ; mon rideau, le ciel
[bleu.]

— Votre profession ?

— Aimer, chanter, prier, croire, espérer en
[Dieu.]

— Vous mendiâtes un pain.

— J'avais faim, magistrat : aucune loi du
[monde]

Ne saurait m'arrêter quand mon estomac
[gronde.]

— Vous êtes un homme instruit ; pourquoi n'écrivez-vous pas comme vous parlez ?

— Hélas ! les éditeurs sont de terribles gens
Qui se montrent pour nous assez peu complai-
[sants.]

Quand vous serez célèbre, ont-ils dit, mon cher
[maître,

Nous nous occuperons de vous faire connaître."

Ce beau discours n'empêcha pas l'infortuné poète d'être condamné à vingt-quatre heures de prison.

Alors, avec la sereine dignité d'un Homère, Onésime Loye se retira et remercia ainsi le président :

— Oh ! magistrat, merci. Ton arrêt me sourit,
Car pendant un grand jour, je vais être nourri.